

DECISION N° 85-2024

Portant validation du devis n° 3709 de l'entreprise Philippe DROUET pour l'évacuation et l'enlèvement de matériaux suite à la démolition de la maison située 1 rue Ordéric Vital à Bernay.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis n°3709 de l'entreprise Philippe DROUET pour un devis portant sur l'évacuation et l'enlèvement de matériaux de démolition suite à la démolition de la maison située 1 rue Ordéric Vital à BERNAY 27300.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de l'entreprise Philippe DROUET (devis 3709) pour l'évacuation et l'enlèvement de matériaux de démolition suite à la démolition de la maison située 1 rue Ordéric Vital à BERNAY 27300 d'un montant de 5 305 € HT.

Marie-Lyne VAGNER